

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 06 DECEMBRE 2023 à 18 h
Mairie - Salle du Conseil**

N° DCA2023-12-06/08

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Virginie DANG VAN SUNG – Saïda HADDOUR – Laurence POTIER-GABRION –

Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Etienne RIFFAULT – Antipas TOUATAM .

Excusés avec procuration : Sylvie CHARNAUD (procuration à Laurence POTIER-GABRION) – Marie FISCHER

(procuration à Virginie DANG VAN SUNG) – Marc LOCATELLI (procuration à Sandrine BUISSON) ;

Stéphane DEVILLE-CAVELLIN (procuration à Pierrick DUCIMETIERE) – Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusé : Benoit MARCHAL.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : seize

**Objet : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE
CHARGÉE DE L'ATTRIBUTION DES AIDES
DANS LE CADRE DE L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE**

En vertu de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil d'Administration du CCAS, par délibération N°DCA2022.09.07/04 en date du 07 septembre 2022, a décidé de constituer une commission permanente pour l'attribution, dans le cadre de l'aide sociale facultative, des aides financières sollicitées par les travailleurs sociaux.

Pour rappel, le nombre d'administrateurs composant cette commission a été fixé à quatre (deux membres issus des administrateurs élus du Conseil municipal et deux membres issus des administrateurs nommés par le Maire), en plus d'un président de commission désigné par le président du CCAS.

Avaient ainsi été désignés pour siéger à cette commission permanente :

- o Madame Saïda HADDOUR, présidente de la commission sur désignation du Président du CCAS ;
- o Madame Sandrine BUISSON et Monsieur Marc LOCATELLI, parmi les membres élus issus du Conseil municipal ;
- o Madame Béatrice MONTANT et Madame Lucienne THABUIS, parmi les membres nommés issus du collège associatif.

Madame Béatrice MONTANT ayant démissionné de son mandat d'administrateur au Conseil d'Administration du CCAS, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de la commission permanente.

Un membre issu du collège associatif doit être désigné pour la remplacer.

Madame Bénédicte ESPINASSE est candidate.

Monsieur le Président propose de procéder par vote à main levée, à la désignation de Madame Bénédicte ESPINASSE en remplacement de Madame Béatrice MONTANT.

Les membres du Conseil d'administration ayant accepté à l'unanimité, le principe du vote à main levée,

- **Madame Bénédicte ESPINASSE est élue à l'unanimité, moins une abstention.**

➤ La commission permanente chargée de l'attribution des aides dans le cadre de l'aide sociale facultative est désormais **composée comme suit** :

- Présidente : Madame **Saïda HADDOUR**, représentant le Président du CCAS ;
- Deux membres élus issus du Conseil municipal : Madame **Sandrine BUISSON** – Monsieur **Marc LOCATELLI** ;
- Deux membres nommés (représentants d'associations ou autres membres nommés) :
Madame **Bénédicte ESPINASSE** – Madame **Lucienne THABUIS**.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **13 DEC. 2023**
Publié le **13 DEC. 2023**
Notifié le **13 DEC. 2023**
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 06 décembre 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

